



Droit de viste des grand-parents

Par **cocobenben**, le **15/01/2009** à **18:57**

Bonsoir , je suis veuf depuis 2 ans et je viens d'avoir une assignation de mes ex bp pour droit de visite pour leur 2 petits enfants (8 et 9 ans) , je voudrais savoir quel est le minimun que je peux exiger en temps de visite par mois en pendant les vacances scolaires ?
Merci d'avance de vos réponses.

Par **domi**, le **15/01/2009** à **19:01**

Bonsoir
quel est le minimun que je peux exiger en temps de visite par mois en pendant les vacances scolaires ?
A mon avis vous ne pourrez rien exiger ! C'est le JAF qui après avoir entendu les différentes parties , prendra seul la décision , et uniquement dans l'intérêt des enfants . Domi